Ville d'Esch-sur-Alzette

VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME DANS LE CADRE DE L'AIDE AU LOGEMENT

Par la présente, le (la/les) soussigné(e/s)

A : demandeur	B : conjoint / partenaire de vie
nom:	nom:
prénom:	prénom:
matricule national:	matricule national:
adresse:	adresse:
compte bancaire n° :	compte bancaire n° :

d e m a n d e (n t)

☐ un supplément à la prime de construction de l'Etat 50 %

☐ un supplément à la prime d'acquisition de l'Etat 25 %

☐ un supplément à la prime d'amélioration de logements anciens 25 %

☐ un supplément à la participation de l'Etat aux frais d'aménagements spéciaux de logements répondant aux besoins de personnes handicapées physiques 50 %

==========

adresse de l'objet immobilier pour lequel la prime est sollicitée:

date de la lettre du ministère: n° dossier (référence) du ministère:

date de l'acte d'acquisition: n° de tel. (GSM):

==========

Le demandeur déclare ne disposer que d'un seul logement.
Le bénéficiaire de la prime communale dans le cadre de l'aide au logement s'engage à rembourser à la Ville d'Esch-sur-Alzette le montant de la prime reçue, dans le cas où l'immeuble - l'appartement, ayant donné lieu à l'octroi de la prime afférente est vendu avant l'expiration d'un délai de 10 années.

Esch-sur-Alzette, le

signature A ..... signature B .....

Ville d'Esch-sur-Alzette
Boîte Postale 145 · L-4002 · Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 2754 7777
www.esch.lu

Biergeramt
Fax : 54 73 83 750

biergeramt@villeesch.lu